

Bulletin d'inscription à retourner,
accompagné du paiement à l'ordre
du "COMITE JUMELAGE MARINES"

Comité de Jumelage de Marines
Boîte Postale 21
95640 MARINES

40^{ème} BROCANTE DE MARINES
12 juin 2022

Nb de mètres sans véhicule à 7€ le mètre (2 m. mini)

m

Nb de mètres avec véhicule à 10 € le mètre (6 m. mini)

m

Nom, prénom :

Pour bénéficier de la possibilité de réserver un emplacement de véhicule sur la brocante, la longueur réservée pour le stand doit être supérieure d'au moins 1 mètre à la longueur du véhicule avec au minimum 6 mètres.

Adresse :

Commentaires : (Exemple : parasol de marché, véhicule large, remorque...)

Tél. Dom :

Mobile :

Email :

Renseignements : Tel: 06.77.38.44.41 ou @: brocantomarines@gmail.com

Informations obligatoires (joindre copies de la pièce d'identité ou du RCS au présent bulletin)

N° de pièce d'identité

Date de naissance

Lieu de naissance

N° carte professionnelle

Date de naissance

Lieu de naissance

Nature des objets mis à la vente (à compléter par tous les exposants)

☐ Vaisselle ☐ Mobilier ☐ Jouets ☐ Bibelots, décoration ☐ Cartes postales – Timbres ☐ Vêtements ☐ Vide grenier ☐ Autres (préciser) :

ATTESTION SUR L'HONNEUR OBLIGATOIRE

Particuliers

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310—2 du Code du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le **Signature :**

Professionnels

Je soussigné(e) représentant la Société/ Association/...

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du code pénal)

Fait à le **Signature :**

L'ensemble des informations demandées ainsi que le règlement sont obligatoires pour la prise en compte de votre inscription. Pour ne pas pénaliser les premiers inscrits, les chèques ne sont remis en banque qu'à partir du 7 juin 2022. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de bulletin ou de paiement incomplet. Les informations fournies sur ce document sont strictement confidentielles et protégées par la loi informatique et liberté.